

**Les Talents Cachés**  
Chez Myriam SICARD  
5, Kercadio  
56 130 PEAULE  
[contact@lestalentscaches.fr](mailto:contact@lestalentscaches.fr)

**Tél 06 28 98 74 69**  
<https://lestalentscaches.fr>

## **Règlement marché artisanal et de la gourmandise du 13 avril 2019 Place du Centre Bourg de Péaule (en extérieur)**

■ **Le Marché Artisanal et de la gourmandise** est organisé par l'**Association Les Talents Cachés de Péaule**. Ce marché a pour vocation de créer une animation de qualité sur la commune en complémentarité avec l'exposition de Dany WATTIER « Secrets et Coulisses d'une œuvre » à la Chapelle Saint Michel du 12 au 14 avril 2019 et le troc aux plantes organisé par la municipalité le 13 avril 2019. Les artisans seront sélectionnés par le Conseil d'Administration, une réponse sera adressée à chaque candidat.

■ Ce marché est strictement réservé

- Aux fabricants et créateurs, à l'exclusion de tout revendeur.
- Aux produits alimentaires du terroir
- La gestion est assurée par l'Association Les Talents Cachés qui prend toutes les dispositions nécessaires à son bon fonctionnement.

■ Le marché a lieu au centre bourg, Place de la Poste à la rue Saint Michel.

Horaire d'ouverture au public de 10 à 18 heures

Horaire d'installation : Le déballage des marchandises et l'installation des stands devront se faire impérativement de 8 h 30 à 9 h 30, plus aucune installation ne sera autorisée après 9 h 30. A partir de 10 heures, to

us les véhicules des exposants (sauf camion réfrigéré) devront être garés à l'extérieur du marché.

■ Toute personne désirant obtenir un emplacement devra obligatoirement avoir reçu l'accord préalable du Conseil d'Administration et faire parvenir à l'Association Les Talents Cachés – Chez la Présidente, Myriam SICARD – 5, Kercadio 56 130 PEAULE pour le **20 janvier 2019**

- Le dossier de candidature
- Des photos/visuels des produits vendus
- Les justificatifs professionnels mentionnés dans le dossier de candidature, la copie de l'attestation d'assurance (responsabilité civile) et de la carte professionnelle
- Le présent règlement signé et daté
- La participation au droit d'emplacement à l'ordre de l'Association Les Talents Cachés (non remboursable en cas de désistement).
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération et les envois tardifs figureront sur une liste d'attente.

■ Afin de tenir compte de la destination du marché Artisanat et Gourmandises, il est interdit d'exercer une nature de commerce autre que celle pour laquelle vous avez candidaté. L'inscription est valable pour un seul emplacement (dans le respect du nombre de mètres réservés lors de la candidature) et entraîne l'obligation d'occuper le stand attribué jusqu'à la clôture du marché. L'attribution des emplacements s'effectuera selon un plan défini par Les Talents Cachés.

Le titulaire de l'emplacement doit justifier d'une assurance qui couvre, au titre de l'exercice de sa profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle pour les dommages matériels causés à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations. Le droit d'emplacement est basé sur le mètre linéaire 3 € et 2 € pour le branchement électrique (dans la limite des disponibilités). .

## ■ Règlementation de la circulation et du stationnement

- Monsieur le Maire de Péaule prendra un arrêté fixant autorisation temporaire du droit d'utilisation de la voie publique.
- Les véhicules des exposants doivent impérativement être retirés des lieux du marché artisanal et de la gourmandise.
- Les allées de circulation et de dégagement réservées au passage des usagers sont laissées libres en permanence.

## ■ Hygiène et salubrité du marché

- Les usagers du marché sont tenus de laisser leur emplacement propre. Aucun résidu ne devra subsister sur les lieux.
- Tout constat de déversement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales fera l'objet de poursuites conformément à la loi en vigueur (code de l'environnement).
- Il est interdit sur le marché :
- D'utiliser de manière abusive des appareils sonores
- De procéder à des ventes dans les allées
- D'aller au-devant des passants pour leur proposer des marchandises.
- Les professionnels installés sur le marché devront respecter la législation et la réglementation concernant leur profession, notamment les règles de salubrité, d'hygiène et d'information au consommateur.
- Si pour des motifs de sécurité publique et / ou de force majeure (risques naturels ou autres) le marché pourra être suspendu par le Maire de Péaule, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Date et signature de l'exposant  
Mention « lu et approuvé »

Fait à Péaule, le 29 décembre 2018  
La Présidente des Talents Cachés

Myriam SICARD